

Texte cadre Département de l'Hérault

Ce texte de cadrage tente, à partir de 5 entrées fondamentales de faire un état des lieux du développement de l'Education à l'environnement vers un développement durable dans le département de l'Hérault.

Territoire

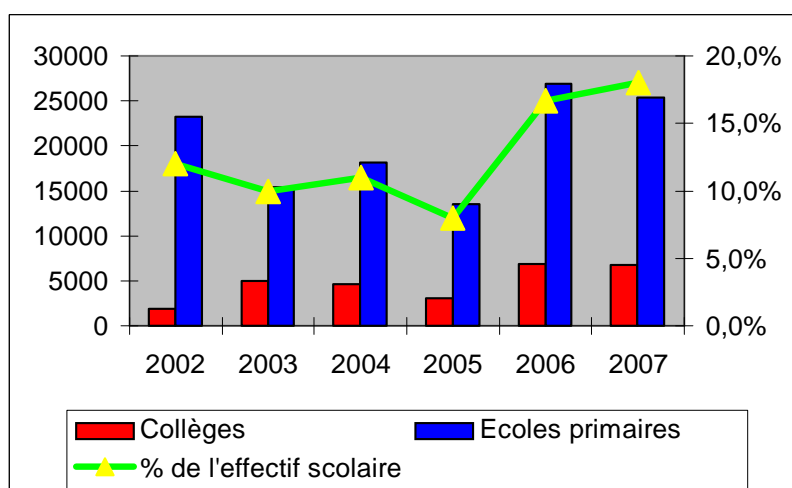
Le département est remarquable par le nombre d'acteurs de l'éducation à l'environnement présents sur le territoire, probablement parmi les plus riches de France. Le réseau départemental COOPERE 34 compte par exemple près de 70 structures membres, et près de 200 professionnels, sans pour autant regrouper tous les acteurs du département.

Nous pouvons noter une très inégale répartition des acteurs sur le territoire, avec une concentration autour de Montpellier, et des territoires peu "représentés", comme le Biterrois ou le secteur de Ganges, qui sont très peu investis par les acteurs professionnels de l'éducation à l'environnement.

Public

Les deux publics privilégiés de l'éducation à l'environnement sont le public scolaire et le grand public.

En ce qui concerne le milieu scolaire, nous pouvons remarquer une augmentation du nombre d'élèves touchés : 18% de l'effectif scolaire est concerné en 2007



Par ailleurs, nous pouvons noter une forte progression du public adulte au travers des actions de formation, et des actions de sensibilisation grand public (cafés citoyens, expositions, festivals, ...) Nous pouvons toutefois nous interroger sur le fait de savoir si la plupart des actions en direction du grand public sont réellement de l'EEDD, ou s'il s'agit de sensibilisation, voire de communication trop " instantanée " pour que l'on puisse parler d'éducation.

Même si le public scolaire et des centres de loisir reste le plus visible, nous pouvons voir se développer des actions dans les entreprises et les collectivités : mise en place de systèmes de management environnemental, de plans de déplacement (PDE, PDA), de bilans Carbone ou de politique d'éco-responsabilité ou d'Agendas 21 locaux, qui sont l'occasion de sensibiliser les agents à ces démarches participatives. Le renchérissement du cours de l'énergie par exemple renforce ces dynamiques.

En parallèle au plan de généralisation de l'EDD, les enseignants ont maintenant des modules de formation continue leur permettant de mieux appréhender les grandes questions de l'EE. Certains publics restent peu destinataires d'actions d'éducation à l'environnement, comme le public handicapé, même si des actions pilotes se mettent en place.

Ci-dessous sont présentés quelques éléments chiffrés tirés du bilan réalisé par le Conseil Général de l'Hérault.

Années	2002	2004	2007
Public touché par une animation environnementale :	93 500	99 600	135 500
- dont grand public :	62 500	67 800	87 000
- dont jeunes :	31 000	30 800	48 500

Partenariats

Nous assistons aujourd'hui à une formalisation du partenariat, avec l'adoption de textes de cadrages aux différentes échelles territoriales (convention cadre régionale, plan régional de développement de l'EEDD, schéma départemental d'EEDD, plan académique...) et l'organisation des financeurs pour aller vers plus de dialogue favorable aux projets.

Même si le plan de généralisation de l'EDD au sein de l'Education Nationale et les dynamiques d'établissements en démarche de développement durables (E3D) peuvent permettre un développement de l'éducation à l'environnement, nous assistons paradoxalement à la fermeture de certains territoires, avec la limitation des projets par certaines circonscriptions de l'EN. Par ailleurs, les partenariats entre Education Nationale, collectivités territoriales et associations restent généralement limités à des aspects administratifs qui visent, certes, à favoriser la mise en place de projets scolaires mais qui ne permettent pas de partager le fruits des expériences pédagogiques acquises. Nous pouvons également regretter que l'organisation territoriale en communautés de communes, d'agglomération... soit peu prise en compte par l'Education Nationale, que ce soit dans sa propre organisation (en circonscriptions par exemple) ou dans la pratique des enseignants qui sont peu informés de cette réalité géographique fondamentale de la France d'aujourd'hui et qui n'en mesurent donc pas la portée éducative.

Enfin, toujours en milieu scolaire, on constate depuis une quinzaine d'années une diminution de la durée moyenne des projets dans lesquels sont sollicités les associations : 2 jours en moyenne en 2007 contre 4 jours en 2004.

Avec le soutien des collectivités concernées L'éducation nationale développe par ailleurs des agendas 21 dans les lycées et les collèges, ce qui représente un élément notable dans la prise en compte de l'environnement par le Ministère de l'Education Nationale. Les chefs d'établissement et les équipes enseignantes demandent à être accompagnés dans ces démarches. Les associations d'éducation à l'environnement peuvent contribuer à cette dynamique, tant du point de vue méthodologique à l'échelle de l'ensemble de l'établissement que du point de vue pédagogique.

Financement et professionnalisme

L'Education à l'Environnement est assurée en très grande partie par des salariés associatifs qui ont été formés à ce métier et qui disposent de diplômes nationaux (BEATEP, BPJEPS, BTSA, Masters...), de diplômes reconnus par la profession (Eco-interprètes) et/ou d'une expérience significative. Cette professionnalisation des éducateurs à l'environnement, et plus généralement l'augmentation du nombre de salariés dans le domaine de l'environnement, suppose que la prise en compte de ce dernier soit assortie de moyens financiers à la hauteur des enjeux et des niveaux de formation..

La situation des associations est difficile au niveau financier, et la pérennisation des postes est souvent compliquée. De nombreuses associations doivent leur survie à l'existence des emplois aidés. Pour les associations dont la santé financière est correcte, le besoin en fond de roulement est souvent la pierre d'achoppement principale, de même que le manque de visibilité à moyen terme. Pour ce dernier écueil, des conventions pluriannuelles pourraient apporter un début de réponse.

Aujourd'hui de nombreuses associations essaient de former leur personnel pour aller vers des nouvelles missions plus rémunératrices (formation, concertation...), et on assiste à une professionnalisation importante mais encore insuffisamment reconnue et, de ce fait, relativement peu rémunérée.

Le choix du statut d'employeur associatif, plutôt que celui d'entreprise classique, tient à la fois à l'histoire de l'éducation à l'environnement (rôle majeur des associations initialement sous forme bénévole, puis embauche de main d'oeuvre salariée) et d'une philosophie générale intégrant l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

En dehors du monde associatif, quelques collectivités territoriales, rares, se sont dotées de professionnels de l'éducation à l'environnement.

La Région LR et le Département 34 sont les deux partenaires financiers principaux. L'effort financier du Conseil général est important avec une progression constante : progression de près de 70% entre 1998 et 2003, suite à l'adoption du 1^{er} programme d'éducation à l'environnement et augmentation des subventions de 16% après 2004.

Par ailleurs, l'Etat à de plus en plus de mal à soutenir financièrement les projets. On peut toutefois noter un soutien via les emplois aidés. On remarque aussi le développement et le

financement de programmes d'animation d'EEDD par des territoires de projet, pays et agglomérations.

Thématiques

Nous pouvons, globalement et très schématiquement, classer les thèmes en 4 grandes catégories.

- Les approches naturalistes, après avoir été les thématiques centrales de l'éducation à l'environnement, sont plutôt en recul.
- Les thèmes sociétaux et urbains, comme les déchets et l'eau sont fortement représentés.
- Certains thèmes sont émergents, comme l'énergie, la mobilité, l'alimentation, ou les nouveaux thèmes associés au développement durable (commerce équitable...)
- Nous observons par ailleurs des thèmes fondamentaux encore insuffisamment développés au regard des enjeux des territoires, comme l'aménagement du territoire (étalement urbain, déprise agricole, paysages..., la relation environnement / santé, ou la gestion des risques.

De façon générale, une question se pose fortement sur la dilution de l'environnement puis sa disparition dans les termes et de ce fait dans la compréhension: de " l'Education à l'environnement " à " l'Education à l'Environnement et au Développement Durable ", pour finir par " l'Education au Développement Durable ".